



Rapport de majorité de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Fabrice Laluc (PS) « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour l'étude de ce préavis était composée de la façon suivante :

Mesdames Esther Blake-Gerber
 Antoinette de Gautard-Rayroud
 Elisabeth Leimgruber
Messieurs Etienne Balestra
 Ludovic Gonin
 Fabrice Laluc
 Kurt Egli, président-rapporteur

La Commission s'est réunie le mercredi 6 juillet 2016 à 19h30 à la Maison de Commune en présence de Madame Taraneh Aminian et de Monsieur Olivier Wälchli, Conseillère et Conseiller municipaux. Les membres de la Commission remercient les prénommés pour leur présence et leur disponibilité ainsi que pour les réponses qu'ils ont appo

rtées aux questions des commissaires.

Informations fournies par les représentants de la Municipalité.

Des discussions et réflexions sont en cours au sein de la Municipalité et de l'Administration communale pour une éventuelle réorganisation des services concernés par la motion et pour obtenir une efficacité accrue des moyens actuellement mis à disposition. Le service en charge travaille déjà sur la problématique de la cohabitation intergénérationnelle. Dans l'état, la Municipalité ne désire pas apporter une prise de position officielle par rapport à la mise en place d'une Maison de quartier. Cependant, Mme Aminian s'est déclarée tout-à-fait favorable tandis que M. Wälchli l'estime intéressant.

A ce jour, la commune emploie 1.4 EPT pour le secteur jeunesse et sport, 0.75 EPT pour la culture et 4.2 EPT pour l'Escale, au total 6.35 EPT. Des sollicitations pour une occupation de locaux divers arrivent régulièrement à l'administration communale aussi bien de la part de sociétés que de divers milieux d'habitants de notre commune comme de personnes habitant dans d'autres communes de la Riviera. Malheureusement la disponibilité actuelle de locaux ne permet pas d'entrer en matière. La création d'un lieu de rencontres intergénérationnel répondrait à ce besoin.

Des pistes sont à explorer avec la fin du bail, dès fin mai 2018, de la Maison mise à disposition de l'EVAM à la Rue des Terreaux 5 ou avec des locaux qui pourraient être libérés après la construction d'un nouveau collège dont l'étude est en cours. Pour l'instant, la commune ne dispose ni de locaux ni d'une maison libre qui pourraient être aménagés. Le futur passage à la journée scolaire continue posera la question de l'utilisation de locaux pour la direction des écoles, donc aux services municipaux concernés.

L'utilisation des locaux au centre de Vassin est également limitée. Il s'agit d'un centre œcuménique dont la vocation est peu compatible avec certaines activités et besoins recensés par le motionnaire. D'autre part, le centre est géré par une fondation et non pas directement par la commune. Une étude est également en cours pour doter de locaux supplémentaires L'Escale qui se trouve à l'étroit.

En conclusion, la demande existe, les locaux manquent.

Délibérations de la Commission

Si aucun commissaire ne conteste fondamentalement la problématique de la diminution des liens sociaux et des problèmes d'isolement pour certaines personnes, rapidement nous nous sommes aperçus d'une divergence quant aux solutions. Si certains prônent une intervention institutionnelle et un service à la population, d'autres préfèrent le chemin de l'action personnelle et privée.

Le catalogue des activités listées dans la motion est important, à savoir rencontres intergénérationnelles, développement de l'intégration par la culture, pratique d'activités artistiques telles que musique, danse ou théâtre et ceci pour enfants, adolescents, adultes, familles et personnes âgées. Dès lors, un commissaire évoque des doutes quant à la faisabilité d'un aménagement d'une maison existante telle que proposée comme éventualité par un membre de la Municipalité.

En réponse, le motionnaire nous invite à visiter des Maisons de quartier existantes et de faire connaissance avec leur fonctionnement. Il s'agit de s'inspirer du véritable esprit de ces lieux. La terminologie « Maison de quartier » a également provoqué quelques discussions.

Une autre divergence est apparue quant à la demande de la motion, à savoir de donner la mission à la Municipalité d'étudier la faisabilité une « Maison de quartier » sans en connaître les besoins réels, son coût ou les frais de fonctionnement. Certains commissaires estiment que le Conseil communal dispose d'instruments en suffisance pour freiner, voire refuser la mise en œuvre du projet s'il devait s'avérer trop cher par rapport aux moyens financiers de la commune.

D'autres cependant pensent que c'est émettre un mauvais signal que de donner la mission à la Municipalité d'étudier une telle infrastructure pour revenir en arrière, voire se désavouer par la suite. Pour ce qui est du budget, aucun chiffre n'a été évoqué. Dès lors, la balle serait dans le camp de la Municipalité pour fournir un projet chiffré et de faire une prévision des frais de fonctionnement. Dans son esprit, le motionnaire se contenterait d'une structure légère et simple sans comparaison avec des réalisations mises en place dans d'autres communes. Selon lui, la gestion pourrait être confiée à une fondation, comme cela se fait déjà ailleurs. Pour un autre commissaire, il est également fait état d'un effet positif et éducatif de l'ensemble de ces activités proposées.

En d'autres termes, le motionnaire est persuadé qu'il en résulterait une baisse des dépenses engendrées par le vandalisme, voire même une baisse des dépenses sociales. La discussion s'est terminée avec certains témoignages personnels, parfois poignants, qui démontrent que des besoins réels en la matière existent dans notre commune. Finalement, un commissaire ajoute encore que la solution idéale n'existe évidemment pas, mais la majorité estime que l'étude vaut la peine d'être faite.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission, par 4 voix contre 3, vous demandent, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir accepter la prise en considération de la motion de M. Fabrice Laluc (PS) « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles ».

Au nom de la majorité de la Commission

Kurt Egli, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 15 août 2016